Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260413-CCAS04_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS** **Conseil d'administration du 13 avril 2026**
MEMBRES En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 7 Pouvoirs : 0 **DATES** Convocation : 09/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le treize avril , à dix-neuf heures, Le Conseil d'administration du CCAS de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, présidente. Présent.es : HINRY Delphine, LAIR Maryline, COUEPEL Anne-Marie, ESNAUD Bernard, MASSERON Cyrille, GUILLARD Hélène, Annette JOLIVEL Absent.es excusés : TEXIER Nicolas – GENDRON Natacha Pouvoirs : Secrétaire de séance : ESNAUD Bernard

Délibération n°04.26

Objet : Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce jour,
Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M57,
Considérant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 3 842, 14 € et que sa section d'investissement présente un excédent de 3225, 49 €.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat comme suit :

Report du résultat d'investissement au 001 des recettes d'investissement (R001)	3 225, 49€
Report du résultat de fonctionnement au 002 des recettes de fonctionnement (R002)	3 842, 14€

- de donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Delphine HINRY

MAIRIE DE SAINT-SENOUX 35580